



CHAPITRE 107

CHAPTER 107

Loi modifiant la Loi concernant la cité de Salaberry-de-Valleyfield

An Act to amend the Act respecting the city of Salaberry-de-Valleyfield

[Sanctonnée le 18 juin 1971]

[Assented to 18th June 1971]

Préambule.

ATTENDU que la cité de Salaberry-de-Valleyfield a, par sa pétition, représenté qu'il est dans son intérêt et qu'il est nécessaire pour la bonne administration de ses affaires, que la Loi concernant la cité de Salaberry-de-Valleyfield, le chapitre 102 des lois de 1968, soit modifiée;

Attendu que la pétitionnaire a demandé l'adoption d'une loi à cette fin et qu'il est à propos d'accéder à sa demande;

À ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

WHEREAS the city of Salaberry-de-Valleyfield has by its petition represented that it is in its interest and necessary for the proper administration of its affairs that the Act respecting the city of Salaberry-de-Valleyfield, chapter 102 of the statutes of 1968, be amended;

Whereas the petitioner has prayed for the passing of an act for such purpose and it is expedient to grant its prayer;

Therefore, Her Majesty, with the advice and consent of the National Assembly of Québec, enacts as follows:

1968, c. 102, a. 5, remp.

1. L'article 5 du chapitre 102 des lois de 1968 est remplacé par le suivant:

1. Section 5 of chapter 102 of the statutes of 1968 is replaced by the following: 1968, c. 102, s. 5, replaced.

Composition.

« **5.** La société est composée d'un président, qui agit comme administrateur général, et de deux administrateurs nommés par résolution du conseil. »

« **5.** The corporation shall consist of a president, who shall act as general director, and two directors appointed by resolution of the council. » Composition.

1968, c. 102, s. 8a, aj.

2. Ladite loi est modifiée en insérant, après l'article 8, le suivant:

2. The said act is amended by inserting after section 8 the following: 1968, c. 102, s. 8a, added.

Mandat.

« **8a.** Le mandat des deux autres administrateurs est de trois ans. Ce mandat peut être renouvelé. »

« **8a.** The term of office of the other two directors shall be three years. Such term may be renewed. » Term of office.

1968, c. 102, a. 9, remp.

3. L'article 9 de ladite loi est remplacé par le suivant:

3. Section 9 of the said act is replaced by the following: 1968, c. 102, s. 9, replaced.

Rémunération.

« **9.** Sous réserve des dispositions de l'article 7, les deux administrateurs recevront une rémunération annuelle à être

« **9.** Subject to section 7, the two directors shall receive annual remuneration to be fixed by resolution of the council. » Remuneration.

déterminée par résolution du conseil. Ils ont cependant droit d'être remboursés des dépenses réelles encourues dans l'exercice de leur charge, lorsque ces dépenses sont autorisées par la société. »

They shall however be entitled to reimbursement of actual expenses incurred in the performance of their duties, when such expenses are authorized by the corporation."

1968, c. 102, a. 9a, aj. **4.** Ladite loi est modifiée en insérant, après l'article 9, le suivant:

4. The said act is amended by inserting after section 9 the following: 1968, c. 102, s. 9a, added.

Réunions. « **9a.** La société doit se réunir au moins une fois par mois. »

"**9a.** The corporation must meet at Meetings. least once each month."

1968, c. 102, a. 17, remp. **5.** L'article 17 de ladite loi est remplacé par le suivant:

5. Section 17 of the said act is replaced by the following: 1968, c. 102, s. 17, replaced.

Année financière. « **17.** L'année financière de la société est celle de la cité.

"**17.** The fiscal year of the corporation shall be that of the city. Fiscal year.

Budget annuel. La société doit préparer un budget annuel. Le total du service de la dette encourue par la cité pour les installations portuaires, y compris les obligations émises à ces fins et les emprunts bancaires contractés pour les mêmes fins, doivent apparaître comme dépenses au budget de la société.

The corporation shall prepare an annual budget. The total amount of the service of the debt incurred by the city for harbour installations, including bonds issued for such purposes and bank loans contracted for the same purposes, must be shown as expenses in the budget of the corporation. Annual budget.

Projet soumis au conseil. Le projet de budget de la société doit, dans les soixante jours avant le premier jour de l'année financière, être soumis au conseil, qui a le pouvoir de le modifier. Si le conseil n'adopte pas ce projet de budget, avec ou sans modification, avant le premier jour de l'année financière, le budget soumis par la société devient automatiquement en vigueur à compter du premier jour de cette année financière.

Within sixty days before the first day of the fiscal year, the draft budget of the corporation shall be submitted to the council which may change it. If the council does not adopt such draft budget, with or without changes, before the first day of the fiscal year, the budget submitted by the corporation shall come into force automatically on the first day of such fiscal year. Draft budget.

Budget supplémentaire. Dans le cas de dépenses non prévues au budget ou l'excédant, la société doit présenter au conseil une demande d'approbation pour budget supplémentaire. »

In the case of expenses not provided for in the budget or which exceed it, the corporation must present a request for approval of a supplementary budget to the council." Supplementary budget.

1968, c. 102, a. 18, remp. **6.** L'article 18 de ladite loi est remplacé par le suivant:

6. Section 18 of the said act is replaced by the following: 1968, c. 102, s. 18, replaced.

Perception des revenus. « **18.** La société perçoit tous les revenus provenant de l'exploitation du port de Valleyfield.

"**18.** The corporation shall collect all the revenue derived from the operation of the harbour of Valleyfield. Collection of revenue.

Déficit d'administration. Tout déficit d'administration est à la charge de la cité, qui peut cependant se rembourser à même les surplus éventuels.

Any administrative deficit shall be charged to the city which may however reimburse itself out of any surplus. Administrative deficit.

Usage du surplus. Tout surplus sera affecté comme suit: 1° à payer tout déficit annuel ou déficits accumulés;

Every surplus shall be used as follows: 1. to pay any annual deficit or accumulated deficits; Use of surplus.

2° à constituer, par résolution du conseil, un fonds de réserve;

2. to constitute a reserve fund by resolution of the council;

3° à la réalisation d'améliorations portuaires.

Verse-
ment au
fonds in-
dustriel.

Tout surplus non utilisé, d'une manière ci-haut mentionnée, doit être versé au fonds industriel de la cité, pour être utilisé conformément à la Loi des fonds industriels (Statuts refondus, 1964, chapitre 175). »

3. to carry out harbour improvements.

Any surplus not used as above provided shall be paid into the industrial fund of the city, to be used in conformity with the Industrial Funds Act (Revised Statutes, 1964, chapter 175).”

Entrée en
vigueur.

7. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

7. This act shall come into force on the day of its sanction.

Coming
into force.